

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand et consorts  
intitulée « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun  
écho »**

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il sera le premier à prendre la parole pour cette réponse à l'interpellation. Comme les Conseiller-ère-s l'ont compris, cela concerne plusieurs Services et plusieurs dicastères, donc plusieurs Municipaux. L'organisation, comme c'est le cas pour bien d'autres sujets, est ensuite gérée par le collège municipal. Plusieurs Municipaux vont donc venir au pupitre les uns après les autres dans ce cadre. Les réponses aux questions seront données dans l'ordre.

**Question n° 1 : Dans le cadre du litige très médiatisé entre le gérant et la Municipalité, on apprend dans le journal La Côte du jeudi 8 septembre 2022 que la Municipalité confirmait la résiliation du bail pour la fin de l'année 2022 avec le gérant actuel du restaurant de la Falaise à Gland. La Municipalité y mentionnait aussi sa volonté d'y effectuer des travaux. Que peut-on espérer pour l'été prochain ?**

Actuellement, le dossier suit son cours. Comme cela a été dit, il s'agit d'un dossier qui est en procédure, la Municipalité ne peut donc pas en dire grand-chose et donner des informations supplémentaires. Pour l'instant, c'est suspendu. Ce qu'il peut dire à ce stade-là, c'est que la Municipalité finalise un accord pour la reprise du bail par des locataires de remplacement qui ont été proposés à la Municipalité par le locataire actuel, que cela devrait pouvoir arriver dans les semaines à venir, qu'il y aura donc un changement de locataire et, si tout va bien, une fin de la procédure par un accord.

**Question n° 2 : Comme déjà évoqué lors d'une séance du Conseil communal en 2022 : les tenanciers de l'Hôtel restaurant de la Plage n'avaient apparemment pas bien compris qu'ils ont aussi un rôle à jouer pour le public de la plage (refus de vendre des glaces hors des heures de repas, ce qui a fait beaucoup réagir sur les réseaux sociaux). Et il ne semble pas qu'un cahier des charges précisait les attentes de la Commune : ce point est-il désormais réglé, en particulier avec les gérants provisoires jusqu'en 2025 ?**

Le contrat de bail a effectivement été repris de l'ancien contrat de bail, et pendant une trentaine d'années, avec M. Hermenegildo Mojon, cela n'avait posé aucun problème. Maintenant, il est vrai qu'il y a eu quelques soucis par rapport au fait que ce contrat de bail ne prévoyait pas certaines obligations qui paraissaient très logiques par rapport à la tenue d'un restaurant, qui reste un restaurant de plage. La Municipalité a pris note de cela et a déjà averti les futurs tenanciers, si cela aboutit, qu'il y aurait certaines modifications de cet acabit dans le futur contrat de bail, de manière à garantir par exemple la possibilité d'être servi l'après-midi ou que le restaurant ne ferme pas pendant les vacances d'été.

- Mme Christelle Giraud Nydegger : répond à la question suivante.

**Question n° 3 : Comme déjà évoqué via l'interpellation de décembre 2022 : la sécurité de l'accès à la plage, en particulier pour les piétons et poussettes, n'est pas assurée du fait qu'il n'y a pas de trottoir entre le petit parking sous Schilliger et celui de la plage. Pire : des rondins empêchent désormais de cheminer sur la banquette herbeuse. Or selon une propriétaire, ces derniers ont pourtant cédé gratuitement en 2007 déjà 1,5 m de terrain pour réaliser ledit trottoir : ne serait-il pas possible de le réaliser ce printemps ?**

Le Chemin de la Falaise, rejoignant le carrefour Schilliger à la plage du même nom, est pourvu d'un cheminement piétonnier en site propre sur un linéaire approximatif de 200 mètres, depuis le giratoire

jusqu'à la sortie du parking communal qui est situé sur la parcelle n° 4135. Le solde de l'itinéraire, depuis le parking jusqu'à la plage, d'environ 170 mètres, est effectivement aujourd'hui dépourvu d'aménagement. L'entier du domaine public et routier, ainsi que la bande herbeuse située entre les parcelles privées et le domaine public, est une parcelle privée communale. Afin d'y éviter le parcage sauvage, des rondins de bois en en effet été disposés il y a plus de 10 ans. Ils ont été remplacés ces derniers mois et les Conseiller-ère-s ont certainement vu des employés de la voirie les disposer afin de limiter ces parkings sauvages. Ces rondins permettent également de séparer les flux de trafic, en sécurisant ainsi les piétons marchant dans l'espace herbeux. Évidemment que quand il pleut, c'est un peu plus compliqué.

Maintenant, l'objectif de la Municipalité ici est de réaliser un projet routier accompagnant le projet de la plage, dans le but d'équiper l'entier de l'itinéraire d'infrastructures dévolues à la mobilité douce, voire éventuellement d'intégrer les réflexions dans les études relatives à la requalification de la Route Suisse RC1 en cas de gain de temps et si cela est possible. Elle reviendra très prochainement sur ce sujet devant le Conseil communal.

- M. Gérald Cretegnny : répond à la question suivante.

**Question n° 4 : Certains jours d'affluence, le parcage des voitures était chaotique : la Municipalité a-t-elle envisagé de permettre l'utilisation de la bande le long du mur d'enceinte des propriétés du Chemin de la Falaise (côté lac), entravé par des rondins ? Ou a-t-elle d'autres alternatives à proposer ?**

Il pense que certain-e-s Conseiller-ère-s ne se souviennent pas de la situation d'avant la pose de ces rondins il y a une dizaine d'années. Si ces rondins ont été placés, ce n'est pas pour rien. En effet, cela devient extrêmement chaotique si l'on se parque le long du Chemin de la Falaise. La sécurité n'est pas assurée et il n'y a aujourd'hui pas de solution immédiate pour les piétons. Par contre, la Municipalité a installé le parking se trouvant un peu plus haut le long du Chemin de la Falaise. Cela permet quand-même d'avoir, en prenant en compte les 2 parkings de la plage ainsi que ce parking, 62 places de parc, auxquelles il faut encore ajouter les 15 places du restaurant, ce qui est en principe suffisant, même s'il peut y avoir un jour plus de voitures. Mais s'il n'y avait pas ces parkings, si la population n'était pas incitée à s'y parquer et si les rondins venaient à être enlevés, il est certain que les gens iraient se parquer d'abord le long de la rue en bas, et ensuite viendraient peut-être remplir les parkings. La Municipalité estime que le dispositif actuel convient. Pour le surplus, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger a déjà répondu à certains aspects de ce parking.

- M. Gilles Davoine : répond à la question suivante.

**Question n° 5 : Globalement côté lacustre : sachant que le projet de réaménagement de la Plage est bloqué et que ça peut durer des années. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'organisation de sa plage et des dispositions transitoires sont-elles envisagées pour que la baignade soit plus agréable ?**

Il a déjà été parlé de l'organisation en amont. S'agissant des aménagements possibles, il avait déjà dit aux Conseiller-ère-s qu'il était imaginé faire une plateforme flottante. Cela est toujours d'actualité mais dépend quand-même passablement du Canton. La Municipalité est en discussion avec ce dernier à ce sujet pour savoir si cela nécessite juste un Pocama parce qu'il s'agit d'une manifestation de moins de 3 mois ou s'il faut une mise à l'enquête. Pour une mise à l'enquête, c'est mort évidemment. S'il faut un Pocama, il y aurait la possibilité d'aménager quelque chose de ce genre, qui pourrait vraiment permettre d'avoir une plus grande zone détente, d'avoir de la petite restauration sans devoir remonter, d'avoir un endroit de baignade aussi grâce à un trou dans cette plateforme flottante, d'avoir de la musique pas trop forte, le but n'étant pas de faire une discothèque à cet endroit-là mais d'avoir aussi un lieu chill pour le soir et le week-end. Voilà l'idée générale, mais à l'heure actuelle la Municipalité discute avec le Canton et reviendra à ce sujet vers le Conseil communal le plus vite possible.

- Mme Christelle Giraud Nydegger : répond à la question suivante.

**Question n° 6 : Par exemple : comme chaque année, malgré une surface très modeste à entretenir, les algues n'ont pas été faucardées régulièrement. Donc, non seulement les Glandois ont un accès**

**public au lac très limité, mais en plus désagréable. Est-il prévu que le programme d'entretien de ce secteur soit renforcé et qui sera chargé du suivi ?**

Les autorisations de faucardage sont émises par les instances cantonales afin de préserver la faune lacustre. La Direction générale de l'environnement (DGE) évalue donc les cycles d'intervention au cas par cas afin de respecter le plan annuel. Pour la ville de Gland, une coordination supplémentaire est faite avec la commune de Prangins et son garde-port pour intervenir au niveau des faucardages. Une inspection visuelle est effectuée régulièrement par la voirie glandoise, soit environ une à 2 fois par semaine en saison de baignade, et les interventions sont programmées au plus vite. Toutefois, la montée et descente des algues étant intimement liées aux conditions météorologiques, il n'est parfois pas possible d'intervenir par manque d'accessibilité.

- M. Gilles Davoine : répond à la question suivante.

**Question n° 7 : Autre exemple : à la suite de l'installation de paddles gratuits, on a fréquemment vu une dangereuse cohabitation entre ces navigateurs et des nageurs débutants, sur notre minuscule plage bondée. Pour assurer la sécurité des usagers du lieu, on pourrait imaginer d'orienter la sortie des paddles à gauche du môle au lieu de là où les baigneurs descendent les escaliers. Qu'en pense la Municipalité ? Et comment s'assure-t-elle que les règles de bon fonctionnement soient bien respectées ?**

La Municipalité n'a eu vent d'aucun problème à ce niveau-là et rien ne lui a été remonté à ce propos. Toutefois, elle comprend effectivement la problématique éventuelle et va étudier la possibilité de diriger les panneaux sur un accès aux paddles plutôt sur la gauche du lac, ce qui paraît être une bonne idée afin de laisser la zone la plus libre possible pour les nageurs et d'éviter des conflits futurs. La Municipalité n'a pas eu vent de problèmes qui ont potentiellement pu arriver ou qui pourraient arriver.

- M. Thierry Genoud : répond à la question suivante.

**Question n° 8 : À plus long terme : le restaurant de la Falaise est destiné à être mis en travaux en 2025. La Municipalité a-t-elle planifié les étapes du projet, et à quel moment notre Conseil pourra contribuer aux réflexions ?**

Concernant les travaux qui sont à faire pour l'hôtel, la Municipalité est maintenant complètement bloquée. Le Service des infrastructures et de l'environnement s'occupe du sentier au bord du lac, et tant que celui-ci n'est pas réalisable le long du lac, qui commence à la plage et finit par une remontée au milieu du Chemin de la Falaise, la Municipalité ne peut pas avancer dans le projet de l'hôtel. Elle attend cela avec impatience, mais il croit que c'est en bonne voie, les conventions sont en train d'être rédigées et il suffira de signer ces dernières avec les propriétaire pour arriver à mettre en vigueur les deux Plans partiels d'affectation (PPA) qui ont déjà été validés par le Conseil communal il y a fort longtemps, puisque le PPA La Falaise I a été mis en application par le Canton en 2016, et cela fait 7 ans que la mise en vigueur des PPA La Falaise II et III est attendue, avec quand-même un bon objectif pour le III qui concerne justement l'hôtel de la plage, pour refaire un établissement dans ce style. Il reviendra donc vers le Conseil communal à ce sujet peut-être en 2025.

- Mme Isabelle Monney : répond à la dernière question.

**Question n° 9 : Enfin, la gestion de la plage posant des questions de sécurité, d'entretien voire de cohabitation de sports, qui sont des thématiques disséminées dans plusieurs dicastères : la réponse au présent postulat pourrait-elle indiquer comment cette coordination est assurée et qui est vraiment responsable et garant de la vue d'ensemble de cette importante infrastructure pour la population, en particulier pendant l'été ?**

Comme les Conseiller·ère·s l'ont entendu, certains de ses collègues ont déjà pu répondre à une partie de la question. Maintenant, au niveau du Service de la culture, elle peut dire que la gestion du site en termes d'entretien et d'animation sont des sujets distincts. Concernant le programme d'activités estivales intitulé « L'été à la Falaise », il implique plusieurs Services et entités de l'Administration. Il s'agit des sports, de la jeunesse, de la bibliothèque et de la culture, qui proposent et gèrent les activités qui les concernent. La coordination générale du programme, ainsi que la communication de ce dernier à la population, sont assurées par le Service de la culture et des affaires sociales. Elle espère avoir répondu le mieux possible à cette dernière question.

- Le président demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Arnaud Durand : remercie la Municipalité pour les réponses fournies, lesquelles répondent parfaitement à l'interpellation.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.